



La Tallide, méandre de l'Allier à Saint-Vénérand, berceau du saumon atlantique

DES RIVIÈRES PEUPLÉES DE poissons Sauvages DANS UN ENVIRONNEMENT préservé

« J'attrape essentiellement de la truite fario. Je me suis entraîné sur la Dunière, la Semène et l'Allier aussi. En Haute-Loire, on a une très belle qualité d'eau et une belle densité de poissons. Et le nombre de rivières est incroyable. »

Jean-François Vialette récent champion du monde junior de pêche à la mouche



TOUTES LES Pêches DE LA Haute-Loire SUR AUVERGNE-EXPERIENCE.FR

La Région Auvergne-Rhône-Alpes, le Département Haute-Loire, le Parc Naturel Régional des Volcans d'Auvergne, le Parc Naturel Régional de l'Allier, le Parc Naturel Régional de la Vézère, le Parc Naturel Régional de la Haute-Loire, le Parc Naturel Régional de la Loire, le Parc Naturel Régional de la Vienne, le Parc Naturel Régional de la Charente, le Parc Naturel Régional de la Gironde, le Parc Naturel Régional de la Dordogne, le Parc Naturel Régional de la Corrèze, le Parc Naturel Régional de la Creuse, le Parc Naturel Régional de la Vendée, le Parc Naturel Régional de la Mayenne, le Parc Naturel Régional de l'Anjou, le Parc Naturel Régional de la Bretagne, le Parc Naturel Régional de la Normandie, le Parc Naturel Régional de la Picardie, le Parc Naturel Régional de la Bourgogne, le Parc Naturel Régional de la Franche-Comté, le Parc Naturel Régional de la Rhône-Alpes, le Parc Naturel Régional de la Provence, le Parc Naturel Régional de la Corse.

MAISON DU TOURISME Région-nous et partagez votre expérience avec le hashtag #myHauteLoire



Auvergne expérience #myHauteLoire. Heureux comme un pêcheur dans les eaux de Haute-Loire. Infos pêche 2020. Fédération de Pêche de Haute-Loire.

Hébergements pêche en Haute-Loire

Les + de ces hébergements :

- La proximité de rivières, lacs ou étangs privés,
- La mise à disposition d'informations et de documentations relatives à la pêche et, très souvent, la délivrance de cartes de pêche à votre arrivée.

- Des aménagements adaptés (réfrigérateur pour conserver les prises et appâts, point d'eau ou enclos vivier),
- Une organisation spécifique (par exemple des heures de petits-déjeuners adaptées ou la mise à disposition de paniers pique-nique),
- Et, très souvent, la passion partagée de votre hôte pour ce loisir, ce qui vous permettra de découvrir les meilleurs coins de pêche...

Table with 12 columns: N°, Nom, Type d'hébergement, Adresse, Coordonnées, Label, Classement, Capacité d'accueil, Nbre de chambres, Divers. Lists various fishing accommodations across Haute-Loire.

*Qualifié par la Maison du Tourisme de Haute-Loire. Mention "pêche" = labellisé selon les critères du label concerné.



01



05



04



02

5 raisons de pêcher en HAUTE-LOIRE

- 01 • Pour profiter d'un patrimoine piscicole et halieutique remarquable (3 300 km classés en 1^{re} catégorie)
02 • Pour s'immerger dans le lit des rivières sauvages : le Haut-Allier, la Loire, Le Lignon, La Semène, la Dunière...
03 • Pour attraper des poissons emblématiques : Truite Fario, Ombre commun et crêtivomers
04 • Pour pêcher sur les terres du Roi Saumon qui revient chaque année frayer dans les Gorges de l'Allier et tenter de l'attraper au lac du Bouchet
05 • Pour se délecter des pépites de la Haute-Loire, le secret le mieux gardé d'Auvergne : crapahuter sur la kyrielle de volcans ou flâner dans les cités de pierres comme Le Puy-en-Velay, patrimoine mondiale de l'UNESCO.



03

www.auvergne-experience.fr

Actions de la Fédération



La Fédération a deux missions principales : - Le développement durable de la pêche amateur, la mise en œuvre d'actions de promotion du loisir-pêche par toutes mesures adaptées, en cohérence avec les orientations nationales - La protection des milieux aquatiques, la mise en valeur et la surveillance du domaine piscicole départemental

Pour assurer ses 2 missions principales, la Fédération engage des actions :

- 1 / Organise la surveillance de la pêche en Haute-Loire avec les gardes pêche particuliers salariés de la Fédération ou bénévoles des A.A.P.P.M.A. en participant à la répression du braconnage, à la lutte contre la pollution des eaux et la destruction des zones essentielles à la vie du poisson, et en œuvrant en faveur du maintien dans les cours d'eau de débits garantissant la vie aquatique et la libre circulation des espèces piscicoles.
2 / Elabore et met à jour un plan départemental de protection et de gestion piscicole et veille à la compatibilité des actions des associations adhérentes avec ce plan.
3 / Coordonne et subventionne les projets ou travaux d'aménagements souhaités par les A.A.P.P.M.A. y compris les repeuplements.
4 / Travaille tout particulièrement sur la restauration de la continuité écologique là où la situation est possible.
5 / Réalise des suivis et des inventaires piscicoles, suivi thermiques des cours d'eau, pêches électriques de sauvetage avant travaux...
6 / Coordonne et assure la délivrance des cartes de pêche sur le site www.cartedepêche.fr en Haute-Loire (avec environ 105 dépositaires) et reverse à l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne la redevance pour la protection du milieu aquatique incluse dans les cartes de pêche.
7 / Assure la promotion du loisir pêche sous toutes ses formes en Haute-Loire : notamment au travers des moyens de communication et des salons spécialisés.
8 / Favorise la réciprocity et le tourisme halieutique en Haute-Loire.
9 / Propose des animations toute l'année à destination de tous les publics : scolaires, estivales, personnes en situation de handicap, enfants ou adultes.

A la pêche aux informations

Associations Agréées du département (AAPPMA)
SAINT-DIDIER-EN-YVELAY : Saint-Didier-en-Velay et sa région Laurent Brouil 04 71 35 74 14
ALLEGRE : La Truite des Deux Bornes Pierre Cathaud 04 71 70 70 21
AURE-SUR-LOIRE : La Gaulle Amicale Auréicoise Gilbert Laffont 06 95 01 53 09
AUZON : La Gaulle Amicoise Frédéric Prouzet 04 71 76 11 61
BAS-ER-BASSET : La Gaulle Bassoise Cédric Bouchet 04 71 61 67 03
BLEISE : Association des Pêcheurs du Canton de Bleise Christian Legrand 06 76 92 84
BRIOUDE : Syndicat des Pêcheurs à la Ligne de Brioude François Josselin 04 73 95 60 61
LE CHAMBRON-SUR-LIGNON : La Truite du Lignon Olivier Balme 04 71 59 74 33
CHANTEUILLES : La Bassée Desges Patrice Descamps 04 71 76 56 89
VOREY-SUR-ARZON : La Truite de l'Arzon Bernard Dunis 04 71 03 74 11
YSSINGEAUX : Association des Pêcheurs à la Ligne Paul Faurent 04 71 59 07 48
Principaux magasins délivrant les cartes de pêche
Décaathlon (Le Puy-en-Velay) 04 71 06 06 00
Nebovy Sport (Le Puy-en-Velay) 04 71 09 13 46
Paradis pêche (Le Puy-en-Velay) 04 71 57 27 55
Aux Couteaux d'Yssingeanne 04 71 65 17 19
Pêche Loisirs (Monistrol-sur-Loire) 04 71 66 58 87
SUPER U (Langogne) 04 71 77 04 66
L'Ultradot d'Or (Bas-en-Basset) 09 67 20 41 78
Armurerie La Bête (Saugues) 06 19 63 03 31
Offices de Tourisme délivrant les cartes de pêche
Aurec-sur-Loire 04 71 35 42 65 • Sainte-Sigolène 04 71 66 13 07
Bas-en-Basset 04 71 66 95 44 • Monistrol-sur-Loire 04 71 66 03 14
Mautfaucou-en-Velay 04 71 59 95 73 • Tenec 04 71 59 81 99
Les Estables 04 71 08 31 34 • Le Monastier-sur-Gazelle 04 71 08 37 76
St Julien Chapezel 04 71 08 77 0 • Caponne-sur-Arzon 04 71 03 23 14
Le Puy-en-Velay : Société de Pêche du Puy Jasky Despreaux 06 46 27 21 15
RETOURNAC : Le Val d'Ance André Joanneo 04 71 65 85 85

Moniteurs Guides de pêche



Pour progresser et apprendre de nouvelles techniques et astuces, faites appel à un moniteur guide de pêche.

Il vous fera partager sa passion à travers des secteurs de pêche sauvages et préservés de Haute Loire, sélectionnés pour leurs qualités halieutiques et piscicoles.

- Sylvain DEAL - www.despeches.com - 06 82 94 00 44
Pêche de la truite, black-bass, carassiers. Gorges encaissées, lacs naturels ou rivières de plateaux.
Fabien MERCIER - www.auvergne-peche.com - 06 70 86 22 91
Pêche à la truite et de l'ombre aux appâts naturels et à la mouche, sur la haute vallée de la Loire et les gorges de l'Allier ainsi que tous leurs affluents.
Ronald MAHUT - www.lacdemalaguet.fr - 04 71 01 02 48
Initiation et perfectionnement pêche à la mouche, Lac de Malaguet.
Mickaël MICLET - www.alapechealalouche.fr - 06 42 56 12 76
Pêche à la Mouche axe Allier.
Thierry MILLOT - www.guidedepêche.com - 06 08 91 04 46
Initiation ou perfectionnement. Truites farios sauche atlantique, ombres communs, brochets.
Sébastien RICHARD - www.guidepêchechar.fr - 06 73 75 14 23
Pêche à la mouche et aux leurres, truites farios sauvages. Rivières du Haut-Lignon. Stages et randos photo.
David SIMON - www.barrage-peche.fr - 06 82 42 21 37
Pêche du carassier (sandres, brochets, perches) sur les lacs de barrage. Pêche à la truite aux appâts naturels.

ACTIVITÉS



Stevee COLIN - www.emotionpeche.com - 06 23 06 70 58
Techniques de pêche à la mouche, aux appâts naturels et de carassiers. Séjours d'initiation ou de perfectionnement pour adultes, séjours type père et fils, stages de pêche jeunes, séjours traqueur de pêche en canoë sur le Haut-Allier ou à cheval au fil de la Loire sauvage.
Guillaume SAJOUX - www.peche-sauvage.com - 06 11 61 34 59
Pêche de la truite en dérive aux appâts naturels, poissons carassiers, pêche en bateau avec les différentes techniques modernes aux leurres artificiels, notamment sur les barrages de Grangent et Lavalette (nombreux sandres).

« l'art de pêcher ».

Seul ou en groupe, il s'adaptera à votre niveau dans le but de vous faire découvrir toutes les ficelles de « l'art de pêcher ».

Tarifs des cartes de pêche en Haute-Loire

- CARTE - PERSONNE MAJEURE - 77,00 €
Pour tout pêcheur de plus de 18 ans au 1^{er} janvier 2020, 1^{re} et 2^{me} catégorie, pour tous modes de pêche autorisés.
CARTE INTERFEDERALE - PERSONNE MAJEURE - 100,00 €
Pour tout pêcheur de plus de 18 ans au 1^{er} janvier 2020, 1^{re} et 2^{me} catégorie, pour tous modes de pêche autorisés dans les 91 départements adhérent au Club Halieutique ou de l'Union Réciprocaire du Nord Est.
CARTE - PERSONNE MINEURE - 21,00 €
Pour tout pêcheur de plus de 12 ans et moins de 18 ans au 1^{er} janvier 2020, 1^{re} et 2^{me} catégorie, pour tous modes de pêche autorisés.
CARTE - DECOUVERTE - 12 ans - 6,00 €
Pour tout pêcheur de moins de 12 ans au 1^{er} janvier 2020, 1^{re} et 2^{me} catégorie, pour tous modes de pêche autorisés.
CARTE - DECOUVERTE FEMME - 35,00 €
Pour toute personne de sexe féminin de plus de 18 ans au 1^{er} janvier 2020, 1^{re} et 2^{me} catégorie, pour tous modes de pêche autorisés à 1 ligne seulement.
CARTE - JOURNALIERE - 12,00 €
Valable 1 jour seulement du 1^{er} janvier au 31 décembre, 1^{re} et 2^{me} catégorie, pour tous modes de pêche autorisés.
CARTE - HEBDOMADAIRE - 33,00 €
Valable 7 jours consécutifs entre le 1^{er} janvier au 31 décembre, 1^{re} et 2^{me} catégorie, pour tous modes de pêche autorisés.
SUPPLEMENT VIGNETTE CLUB HALIEUTIQUE... 35,00 €
Donnent le droit de pêche dans 91 départements adhérent au Club Halieutique ou à l'Entente Halieutique du Grand Ouest ou de l'Union Réciprocaire du Nord Est.

Le Club Halieutique Interdépartemental

Le Club Halieutique a été créé pour favoriser l'exercice de votre activité dans les meilleures conditions, en aidant les fédérations qui vous accueillent à mettre en valeur leur domaine piscicole.
2 produits...
La carte réciprocaire interdépartementale - personne majeure - au prix unique de 100 €
Ce produit comprend la carte de pêche départementale et l'adhésion au Club Halieutique, matérialisée par une vignette de réciprocity pré-imprimée.
La vignette Club Halieutique au prix de 35 €
Ce produit s'adresse aux pêcheurs n'ayant pas acquis la carte réciprocaire interdépartementale - personne majeure - mais une simple carte - personne majeure - d'une AAPPMA réciprocaire.
« qui offrent quoi ? »
La réciprocity
Les pêcheurs habitant de l'un de ces 2 produits, une carte interdépartementale - personne majeure - ou une carte - personne majeure - la vignette, peuvent pêcher dans 91 départements de France !
Bon à savoir
La réciprocity vous est offerte* si vous êtes titulaire d'une carte « hebdomadaire », d'une carte « personne mineure » (12/18 ans), d'une carte « découverte » (+12 ans) ou d'une carte « découverte femme » (+12 ans).
*Vous ne bénéficiez pas de ces avantages que si l'AAPPMA à laquelle vous avez adhéré est réciprocaire.
Avec la carte interdépartementale 2020, pêchez plus loin...
Les 37 départements du Club Halieutique Interdépartemental (CH)
Les 37 départements de l'Entente Halieutique du Grand Ouest (EHO)
Les 17 départements de l'Union Réciprocaire du Nord Est (URNE)



Réseau hydrographique et services pêche de Haute-Loire

Règlementation 2020

Les réglementations concernant les réserves de pêche, les parcours
- Sans Tuer - et les parcours labellisés, sont à consulter obligatoirement sur le site de la Fédération de Pêche : www.pechehauteloire.fr

Pour plus de renseignements, consulter l'arrêté préfectoral annuel.



LE CLASSEMENT DES COURS D'EAU

2^{ème} catégorie
LOIRE, en aval des piles du vieux pont de Solignac-sur-Loire à Cussac-sur-Loire.
ALLIER, en aval du pont de Saint-Arcons d'Allier.
ALLAGNON, en aval du barrage de Lempdes-sur-Allagnon usine hydroélectrique de Chambon.

PÉRIODES D'OUVERTURES

1^{ère} catégorie
Ouverture générale 14 mars au 20 septembre 2020 inclus



Truite fario
Ouverture du 14 mars au 20 septembre 2020 inclus



Truite arc en ciel
Ouverture du 14 mars au 20 septembre 2020 inclus



Ombre commun
Ouverture du 16 mai au 20 septembre 2020 inclus



Ecrevisse américaine
Ouverture du 14 mars au 20 septembre 2020 inclus



Anguille jaune
Dates d'ouverture fixées ultérieurement par arrêté ministériel



Brochet
Ouverture du 25 avril au 20 septembre 2020

1^{ère} catégorie
TOUS LES AUTRES COURS D'EAU DU DEPARTEMENT
TOUS LES PLANS D'EAU communiquant avec les cours d'eau de 1^{ère} catégorie.

Limites du Domaine Public Fluvial
LOIRE, en aval de la confluence avec l'Arzon sur la commune de Vorey-sur-Arzon.
ALLIER, en aval du pont de Saint-Arcons d'Allier.

Exception à la réciprocité départementale
L'Association Agréée de Pêche « La Truite du Lignon » (siège social : Le Chambon-sur-Lignon) n'accorde pas la réciprocité départementale. Les dispositions relatives à cette réciprocité, ainsi que les avantages du Club Halieutique ne lui sont pas applicables.

Pour la pêche sur ses lacs se renseigner directement auprès d'elle. Son adhésion ne donne pas accès à la pêche au Barrage de Lavalette. truite@lignon.free.fr

PRINCIPALES DISPOSITIONS RÉGLEMENTAIRES

1 • Temps et heures d'interdiction
Se reporter au tableau des dates d'ouverture de la pêche. Heure légale : la pêche ne peut s'exercer plus d'une demi-heure avant le lever du soleil, ni plus d'une demi-heure après son coucher, l'heure à prendre en considération est l'heure solaire locale.

2 • En action de pêche
Vous devez être porteur de votre carte de pêche avec la cotisation pêche et milieu aquatique (avec photo d'identité pour les cartes infédérales, personne majeure et mineure), article R 436-3 du code de l'environnement et pouvoir justifier de votre identité aux agents chargés de la police de la pêche.

3 • Nombre de captures autorisées
Le nombre de captures de salmonidés autorisés par pêcheur et par jour, est fixé à sept (7) dont un maximum de un (1) ombre commun.
Exceptions :

- Sur la rivière l'Ance du Nord, le nombre de captures de salmonidés autorisés par pêcheur et par jour, est fixé à six (6) dont un maximum d'un (1) ombre commun ;
- Sur la Loire, de l'entrée du fleuve dans le département de la Haute-Loire (communes de Lafarre et de Salettes) jusqu'à la confluence avec la Suisseuse (commune de Bozellon), le nombre de captures de salmonidés autorisés par pêcheur et par jour, est fixé à quatre (4) truites et zéro (0) ombre commun.

- Sur la rivière la Borne entre le Pont d'Estroval jusqu'à la confluence avec la Loire (commune du Puy-en-Velay), soit environ 4 200 m, le nombre de captures de salmonidés autorisés est fixé à trois (3) par pêcheur et par jour ;
- Sur la rivière la Dunière entre la passerelle des Dreytes et la passerelle en bois au niveau du camping de Vaubarlet (commune de Sainte-Sigolène) soit environ 1 200 mètres, le nombre de captures de salmonidés autorisés est fixé à trois (3) par pêcheur et par jour ;
- Sur la rivière l'Auze du pont de Chambonnet jusqu'à la confluence du Lignon (commune d'Yssingaux) soit environ 1 400 mètres, le nombre de capture de salmonidés est fixé à trois (3) par pêcheur et par jour ;
- Sur la rivière la Méjeanne (communes de Vielprat, Arlempdes, Saint-Arcons-de-Berges), sur les deux réserves actives, le nombre de captures autorisées est de deux (2) truites par pêcheur et par jour (voir panneau/taque sur place).

Quota carnassiers (sandre ou brochet) : limité à 3 carnassiers par jour et par pêcheur dont 1 brochet maximum.

4 • Précédés et modes de pêche autorisés
En 1^{ère} catégorie, on ne peut pêcher qu'à l'aide :
- D'une seule ligne montée sur canne, munie de 2 hameçons au plus ou de 3 mouches artificielles au plus. Toutefois l'emploi de deux lignes est autorisé sur le plan d'eau de Lachamp à Saugues.
- De 6 balances à écrevisse.

En 2^{ème} catégorie, il est permis de pêcher à l'aide de 4 lignes montées sur cannes et munies chacune de 2 hameçons au plus ou de 3 mouches artificielles au plus. La pêche de la carpe la nuit est autorisée uniquement avec un hameçon simple et aux esches végétales sur les secteurs autorisés.

5 • Précédés et modes de pêche interdits
Pendant la période d'interdiction spécifique du brochet (du 27 janvier au 24 avril) la pêche au viv, au poisson mort ou artificiel et aux autres leures susceptibles de capturer ce poisson de manière non accidentelle est interdite sauf sur :
- LA LOIRE en amont du barrage de Saint-Blaise, commune de Cussac-sur-Loire,
- L'ALLIER au Barrage de Pouvets,
- LE LIGNON au Barrage de Lavalette (sauf du 15 mars au 24 avril 2020),
- LA LOIRE au Barrage de Grangent (sauf du 15 mars au 24 avril 2020).

A Bas-en-Basset, la pêche en Float-tube est autorisée uniquement sur les étang violet et gris et seulement du 1^{er} juillet au 31 décembre.

La pêche pour capture de la truite, par procédé de dandiniette sous les esches à l'aide d'un poisson naturel mort ou vil, ou artificiel, est interdite à compter du 1^{er} juillet.

Il est interdit d'utiliser comme appât ou ancre : les œufs de poissons et en 1^{ère} catégorie les asticots et autres larves de diptères (tina - fise-fise - bonnes - vers de vase - etc.) Sont strictement interdits les modes de pêche suivants : main, engins et lest, épervier, appareils, armes à feu, fagots, etc...

Grenouille verte et grenouille rousse
Ouverture du 1^{er} août au 15 septembre 2020.

1^{ère} Sauf sur la Loire de 200 m en amont du Pont d'Aurec-sur-Loire jusqu'à la confluence de la Semène soit 3 km, ouverture du 1^{er} janvier au 26 janvier 2020 inclus et du 6 juin au 31 décembre 2020.

TAILLE MINIMA DE CAPTURE DES POISSONS

• Truite et saumon de fontaine
- L'Allier, La Loire*, La Borne (à l'aval du Pont de la Rochelambert) 25 cm
- Allagnon, l'Oréal et ses affluents, La Langouprole, La Méjeanne, La Gazeille et ses affluents (sauf ruisseau La Pizarelle et ruisseau Le Cruset), La Suisseuse et ses affluents, La Gagne, La Borne (de la confluence des deux Bornes au Pont de la Rochelambert), La Dalozon, Le Bourbouloux, Le Fraisse (affluent de la Sumène), Le Merlan, Le Nezac, La Sumène, Le Lignon, La Dunière (à l'aval du Pont de Bertholet à Dunières), l'Ance du Nord, La Semène... 23 cm
- La Borne (à l'amont de la confluence des 2 Bornes), La Dunière (à l'amont du Pont de Bertholet à Dunières), ainsi que tous les autres cours d'eau du département... 20 cm

• Ombre commun - Taille légale de capture 35 cm
• Brochet - Taille légale de capture 60 cm
• Sandre - Taille légale de capture 50 cm
• Black bass - Taille légale de capture 30 cm
• Ecrevisse américaine - Pas de taille, pas de quota

Il est interdit aux pêcheurs amateurs de vendre le produit de leur pêche et à tout autre personne de l'acheter ou de le commercialiser.

⚠ Pour mémoire, il est interdit au pêcheur de remettre à l'eau les spécimens des espèces exotiques envahissantes suivantes :
• Pseudorasbora
• Ecrevisse américaine
• Ecrevisse de Californie, Ecrevisse signal
• Goujon de l'Amour
• Perche soieil

LÉGENDE

- Plans d'eau en réciprocité totale avec la Carte de Pêche Haute-Loire
- 1 Barrage de Lavalette
- 2 Etang des Vigeries à Vezexoux
- 3 Etangs de Bas-en-Basset
- 4 Etang Robert à Brioude
- 5 Etang Chevalier à Fontannes
- 6 Etangs des Gravières à Chanteuges
- 7 Etang du Grand Pré à Charbonnier les Mines
- 8 Etang Roger Janisset à Monistrol-sur-Loire
- 9 Etang La Garnassoune à Salzuit
- 10 Etang de Berbezit à Berbezit
- 11 Bassin du Pont à Pont-Salomon
- 12 Plan d'eau de Coubon à Coubon
- 13 Etang de Chazelle à St André Chalencou
- 14 Plan d'eau de Saint-Didier à Saint-Didier-en-Velay
- 15 Plans d'eau Aimé-Devoit et Lefebvre à Sainte-Florine
- 16 Plan d'eau de l'Île à Vézeux
- 17 Plans d'eau du Chambon et de Collandre à Solignac-sur-Loire
- 18 Plan d'eau de Riotord à Riotord

- Plans d'eau en réciprocité totale avec la Carte de Pêche Haute-Loire et un supplément
- 19 Plan d'eau du Breuil à la Chaise-Dieu
- 20 Plan d'eau de Céaux d'Allègre à Céaux d'Allègre
- 21 Plan d'eau de Bathelane à Tence
- 22 Plan d'eau de Lachamp à Saugues

- Plans d'eau et étangs en gestion privée
- 23 Le Moulin des Merles à Champclause - 06 35 95 62 32
- 24 Les Étangs du Bord de Loire à Vorey-Vincent - 06 50 98 62 25
- 25 Etang de pêche « l'Arc en Ciel » à Vorey-sur-Arzon - denis.fraisse@sf.fr - 06 87 52 26 48
- 26 Les Moulins du Bouchat au Mazet-Saint-Voy - www.les-moulins-du-bouchat.fr - 06 75 02 37 68
- 27 Etang de Pêche à Champagnac le vieux - www.champagnacleveux.fr - 04 71 76 30 53
- 28 Plan d'eau de «La Buanderie» à Chavanic Lafayette - eliane.borel042@orange.fr - 04 71 77 59 50
- 29 Maar du Pêchay à Costaras - 04 71 57 16 61
- 30 Les étangs de Bergougnoux à Saugues - lesetangdsbergougnoux.e-monsite.com - 06 38 64 65 40
- 31 Etang du Repos à Siaugues-Sainte-Marie - etangfrances@multimania.com - 06 11 95 52 17
- 32 Etangs du Pêche à Boisset - christophe.brottes@wanadoo.fr - 04 71 75 25 34
- 33 Etang du Villard à Sainte Sigolène - www.lesmarchesduvelay-tourisme.fr - 04 71 66 13 07
- 34 Pêche à la Mouche au Lac de malaguet à Monlet - www.lac-de-malaguet.com - 04 71 00 21 48
- 35 Le Lac du Bouchet à Cayres - www.pechehauteloire.fr - 04 71 09 09 44

RAPPEL RÉGLEMENTAIRE :
Suite à de nombreuses infractions relevées, nous vous rappelons que la pêche aux leures en 2^{ème} catégorie est interdite durant la période de fermeture de la pêche du brochet ! Sauf exception ! Il faut se référer à l'arrêté préfectoral en vigueur.



Lac du Bouchet

PERMIS ANNUEL
Permis valable pour la Saison Grand Public et la Saison Sportive : 175 €

SAISON PÊCHE « GRAND PUBLIC »
• DU 11 JANVIER AU 30 AOÛT
Permis saison 85 € 40 €
Permis journalier 15 € 10 €

SAISON PÊCHE « SPORTIVE »
• DU 5 SEPT. AU 31 DÉCEMBRE
Permis saison 125 € 40 €
Permis journalier 20 € 10 €

POUR LA SAISON « GRAND PUBLIC » ET POUR LA SAISON « SPORTIVE »
Pêche gratuite pour les enfants de moins de 13 ans accompagnés d'une personne titulaire d'un permis lac du Bouchet en cours de validité, mais sans capture supplémentaire autorisée.

FÊTE DE LA PÊCHE
Pêche gratuite en no-kill pour les détenteurs d'une carte de pêche de Haute-Loire le dimanche 7 juin 2020 à l'occasion de la fête nationale de la pêche en France.

PERMIS DE PÊCHE DU LAC DU BOUCHET OBLIGATOIRE, LES PERMIS SONT DISPONIBLES :
- Au Chalet du lac du Bouchet
- Au Couvige (bar-tabac) du Bouchet St Nicolas
- A la Fédération au Puy-en-Velay
- Sur le site www.cartedepêche.fr dans les options à la carte de pêche du département de Haute-Loire
- Sur le site www.achetezauptuy.com

ÉVÈNEMENT
• FÊTE DE LA PÊCHE À LA MOUCHE
Dernier samedi de septembre.

ANIMATIONS DE L'ÉTÉ
• JUILLET ET AOÛT
Les mercredis et les jeudis, accompagnés d'un animateur de la Fédération de Pêche de la Haute-Loire, tentez de capturer les poissons du Lac, du bord ou en bateau. Pour tout renseignement (date, horaires, réservation...) contacter la Fédération au 04 71 09 09 44 ou consulter notre site internet www.pechehauteloire.fr

LOCATION DE BARQUES
Se renseigner auprès de la Fédération au 04 71 09 09 44



Barrage de Lavalette : zone de pêche en barque/Float-Tube

RÈGLEMENTATION PÊCHE EN BARQUE OU FLOAT-TUBE

Inscription obligatoire sur le site internet de la Fédération de Pêche de la Haute-Loire www.pechehauteloire.fr pour la pêche en barque ou en Float-tube.

- Moteur thermique proscrit sur l'embarcation.
- Seul le moteur électrique est autorisé.
- Limité à 20 embarcations par jour.
- Float-Tube autorisé.

LES CARNASSIERS
Brochet : je peux conserver ce poisson du 1^{er} janvier au 26 janvier et du 25 avril au 31 décembre 2020. Taille légale de capture de 60 cm à 80 cm maximum.
Sandre : je peux conserver ce poisson du 1^{er} janvier au 15 mars et du 6 juin au 31 décembre. Taille légale de capture : 50 cm.

Quotas :
3 carnassiers maximum (sandre ou brochet) par jour/pêcheur dont un brochet maximum.

NOUVEAU
Taille légale de capture du brochet de 60 cm à 80 cm maximum

LÉGENDE
Route principale, Route secondaire, Chemin piétonnier, Réservoir temporaire pêche interdite du 1^{er} mai au 30 septembre, Parking, Pêche interdite, Embarcadère obligatoire pour la pratique de la pêche en barque. Aucun véhicule ni remorque ne doivent stationner au bord du plan d'eau.



Saint-Etienne
Lyon

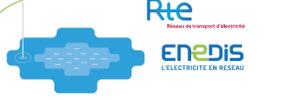
LOIRE

Valence
Montélimar

Pêchez ces conseils sans modération !

Vous pratiquez la pêche ? Votre canne à pêche est en fibre de carbone ou vous utilisez une ligne de grande longueur ? Ces conseils vous concernent :

- Évitez de pêcher près des lignes électriques.
- Tenez votre canne en position horizontale lorsque vous passez sous une ligne électrique.
- Soyez vigilants aux panneaux d'informations indiquant les zones à risque.
- Renseignez-vous auprès de votre fédération de pêche.



- Parcours labellisés « Passion » par la Fédération Nationale et « Respirando »
Destiné aux pêcheurs confirmés, ces sites de pêche ont été labellisés pour la qualité de l'environnement, leurs gestions piscicoles particulières et leurs aménagements.
- 37 Borne à Espaly
- 38 Semène à Saint-Didier-en-Velay
- 39 Loire au Pont de Chadron
- Parcours « Pêche Facile »
1^{ère} catégorie, réciprocité interdépartementale. Déversement mensuel de Truites Arc en ciel.
L'Auze à Versilhac (AAPPMA Yssingaux)
La Borne au Puy-en-Velay (AAPPMA du Puy-en-Velay)
La Dunière à Vaubarlet (AAPPMA de Sainte-Sigolène)
- Parcours « Sans Tuer », pour les infos détaillées consulter notre site www.pechehauteloire.fr
- Siège des AAPPMA de Haute-Loire
- Hébergements spécialisés pêche (liste au dos)

Informations sur les parcours ouverts à la pêche de la carpe de nuit

- En cours d'eau partie surignée en jaune
- Plans d'eau n°3 (marron, rose et mauve), n°5, n°7, n°12 et n°15 (numérotation en jaune)
- Barrage de Saint Préjet d'Allier

Retrouvez sur notre chaîne Youtube **PÊCHE HAUTE LOIRE de nouvelles vidéos :**

- Vidéos réalisées avec les Mordus De La Truite
- Vidéos subaquatiques réalisées avec Filfish Prods

Retrouvez sur notre site www.pechehauteloire.fr rubrique « Pêcher en Haute-Loire » :

- Une cartographie précise des réserves
- Une cartographie précise des parcours spécifiques (sans tuer, carpe de nuit, labellisés...)
- Une cartographie des postes de pêche pour personne à mobilité réduite.
- Ainsi que tous les documents réglementaires dans la rubrique « documents téléchargeables ».